



N° 7639  
Entrée le 21.02.2023  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 22.02.2023

**Monsieur Fernand Etgen**  
Président de la  
Chambre des Député.e.s  
Luxembourg

Luxembourg, le 21 février 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'imagerie médicale** à Madame la **Ministre de la Santé** ainsi qu'à Monsieur le **Ministre de la Sécurité sociale**.

Les débats autour des temps d'attente importants pour bénéficier de certains types d'imagerie médicale, en particulier en ce qui concerne la mammographie et l'IRM, ne cessent de réchauffer les esprits.

Or, selon nos informations, l'équipement d'imagerie dans les hôpitaux n'est actuellement pas exploité ni en soirée ni les fins de semaine, à l'exception des urgences. Or une exploitation régulière en soirée et en fin de semaine permettrait d'augmenter d'au moins 20% les capacités de prise en charge, sans pour autant nécessiter des investissements dans de nouvelles infrastructures et du nouveau matériel.

Dans ce contexte, nous aimerions avoir les précisions suivantes de la part de Madame et Monsieur les Ministres :

- 1) **Quelles sont les raisons pour lesquelles les équipements d'imagerie médicale en milieu hospitalier ne sont pas ou peu exploités en soirée et en fin de semaine ?**
- 2) **Quel serait le besoin en personnel supplémentaire pour faire tourner une unité IRM ou mammographie sur les plages horaires supplémentaires sus-mentionnées ?**
- 3) **Quel serait le coût pour le personnel supplémentaire ?**
- 4) **Existe-t-il actuellement des difficultés de recrutement pour le personnel en question ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Josée LORSCHÉ  
Députée

Marc HANSEN  
Député



**Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 7639 du 21 février 2023 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché.**

1) Quelles sont les raisons pour lesquelles les équipements d'imagerie médicale en milieu hospitalier ne sont pas ou peu exploités en soirée et en fin de semaine ?

Les horaires d'ouverture des plateaux médico techniques des services d'imagerie médicale sont en principe exploités de 7h jusque 20 heures en semaine. Toutefois les examens réalisés sur les différents équipements dépendent de la disponibilité des médecins spécialistes et du personnel soignant.

L'activité des plateaux médico techniques est budgétisée dans le cadre du budget biennal que l'établissement hospitalier négocie avec la Caisse Nationale de Santé. L'enveloppe budgétaire globale relative aux établissements hospitaliers définit le cadre global du financement.

Les horaires d'ouverture du weekend ne sont actuellement pas budgétisés par la CNS. Il est toutefois envisagé dans le cadre d'un projet-pilote de prévoir une ouverture et budgétisation des plateaux IRM des quatre centres hospitaliers le samedi pendant 8 heures afin de pouvoir diminuer les délais d'attente afférents.

2) Quel serait le besoin en personnel supplémentaire pour faire tourner une unité IRM ou mammographie sur les plages horaires supplémentaires susmentionnées ?

Une augmentation des horaires d'ouverture des plateaux médico techniques d'imagerie médicale requiert une budgétisation de l'activité et des ressources nécessaires. En ce qui concerne les équipements IRM une ouverture de plages horaires supplémentaires requiert une budgétisation avec la CNS. Le cadre des examens de mammographie est plus complexe comme il nécessite également la disponibilité de médecins spécialistes en sénologie afin de réaliser les examens demandés.

3) Quel serait le coût pour le personnel supplémentaire ?

A titre d'exemple une budgétisation de plages d'ouverture le samedi pour 8 h sur plateaux d'IRM des 4 centres hospitaliers représente une augmentation d'activité de 8000 examens et de 9,7% par rapport à l'activité annuelle de 2022. Cette activité supplémentaire requiert 7 etp supplémentaires rémunérés selon les dispositions de la convention collective de travail FHL. Comme les disponibilités et possibilités organisationnelles varient il est difficile de généraliser le coût global de personnel supplémentaire.

4) Existe-t-il actuellement des difficultés de recrutement pour le personnel en question ?

Malgré les contraintes existantes tant à Luxembourg que dans les pays limitrophes au niveau du personnel soignant hautement spécialisé les centres hospitaliers assurent un recrutement nécessaire en fonction des besoins budgétisés. Une autosuffisance au niveau des formations assurées à Luxembourg reste un objectif à atteindre.

Luxembourg, le 8 mars 2023

La Ministre de la Santé  
(s.) Paulette Lenert